

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 août 2025

Présents :

Le Maire : Marion Anne-Marie.

Les élus : Chambon Marielle, Charre Christophe, Piteux Hubert-Marie, Murillon Arlette, Tallaron Nicolas, Riou Gaetan, Faure Jérôme.

Excusée : Saniel Mandy.

Séance ouverte à 18h00.

1- Approbation du dernier compte rendu du 2 mai 2025

Vote à l'unanimité

2- Délibération subvention à l'OGEC

Le montant de la participation communale pour un enfant présent à l'école maternelle de St Martin de Valamas est de 1988.46 €.

Vote à l'unanimité

3- Délibération travaux garage des Cuzets

Le garage des Cuzets, anciennement garage de la chenillette est actuellement occupé par l'équipe des chasseurs du Mézenc. Des travaux de renforcements ont déjà été effectués par les occupants suite à des fissures importantes apparues sur le bâtiment. Celui-ci continue à se dégrader du fait d'une implantation sur un sol humide sans chaînage périphérique du garage. Le toit n'est plus étanche et se déforme rapidement.

Des travaux sont donc nécessaires.

Le maire, après présentation de tous les éléments proposent deux solutions :

1 : La commune prend en charge le cout des matériaux pour un montant estimé actuellement à 5000 € hors subvention, sachant que les occupants feront ces travaux.

2 : La commune cède le garage pour l'euro symbolique à l'association avec une clause de restitution automatique à la commune en cas de disparition de l'association.

Le maire explique que la priorité actuelle de la commune est la réparation des dégâts des intempéries d'octobre 2024. Cette dépense n'est pas la bienvenue à ce moment précis même s'il est important de réparer le garage.

Les deux propositions sont soumises au vote :

- 1 voix pour les travaux pris en charge par la commune.
- 1 abstention
- 6 voix pour le don à l'euro symbolique avec restitution automatique à la commune si disparition de l'association.

La proposition 2 est donc acceptée à la majorité.

4- Délibération changement des statuts SDE07

Le SDE07 demande un vote pour ses nouveaux statuts.

Vote à l'unanimité

5- Délibération pour le projet de vendre de l'eau à la communauté de communes de Val'Eyrieux

Sébastien Pradier, maire du Cros de Géorand, 1^{er} vice-président de la communauté de communes Montagne d'Ardèche, président des maires ruraux de l'Ardèche, présente à l'ensemble du conseil municipal ce projet.

La communauté de communes de Val'Eyrieux souhaite diminuer très fortement son nombre de captage au nombre de 47 pour se concentrer sur un captage plus important et assurer une distribution pérenne de l'eau potable à sa population. La commune de Borée dispose de cette ressource, qui est une richesse mais qui ne rapporte rien à la commune. La compétence « eau » qui devait être transmise aux communautés de communes dès 2026, par la loi, a finalement été abrogée. Les communes gardent le choix de transmettre ou pas cette compétence. Les communes, en gardant cette compétence « eau » ont bien sûr à supporter la charge des travaux et des analyses.

M. Pradier explique que même si la commune refusait de vendre de l'eau potable, l'état pourrait préempter cette ressource afin de ne pas laisser les habitants sans eau potable.

L'intérêt de la commune de Borée, est bien sûr de vendre de l'eau afin d'obtenir une rentrée financière qui pourra être réinvestie dans l'amélioration de nos réseaux d'eau très vétustes. De plus, ces travaux permettraient à notre commune, d'avoir une sécurisation d'approvisionnement en eau potable pour l'ensemble des habitants. Si un jour, la source de Goudet venait à disparaître, il est envisagé, à l'aide de pompes, de remonter l'eau au réservoir du Génestou afin d'alimenter le réseau de la commune.

Le prélèvement sur la source de Molines ne pourra de toute façon excéder 30% de la ressource. Les droits d'eau, des habitants seront bien sûr maintenus avec notamment l'irrigation pour les agriculteurs et autres. Le prélèvement annuel se situerait entre 250 000 et 350 000 m³ annuel d'après les premières études. La source de Molines délivre, annuellement, entre 2.5 millions de m³ au plus haut et 1.2 millions de m³ au plus bas d'après les dernières études.

L'intérêt de ce projet estimé à plus de 11 millions d'euros pour la CC de Val'Eyrieux est de

garantir une alimentation en eau potable des habitants, avec bien sur, un principe de solidarité pour le partage de la ressource que la commune de Borée met déjà en œuvre pour le hameau de Serre, commune de Chanéac.

Ce projet d'envergure, serait porté en collaboration étroite entre la commune de Borée et la C^{té}C^{mes} de Montagne d'Ardèche, notamment pour les investissements sur le captage.

Le prix de vente de l'eau, au m³, n'a pas encore été discuté.

La première étape est l'accord du conseil municipal sur le projet.

Le maire propose au vote ce projet de vente d'eau à la C^{té}C^{mes} de Val'Eyrieux :

**7 voix pour
1 abstention**

Adoption à la majorité.

Divers :

1-Les intempéries :

Des travaux ont été engagés sur la commune et se poursuivront avec les attributions de subvention état toujours en attente.

Actuellement, le montant des dépenses s'élève à 58 988 € HT avec la réfection de la route de Lagas, de Courbeyre, du Moulin du Mas, Sara-Peyrala, des travaux prioritaires.

Les chemins du Pralapos, de Prévenchères, du pont de Chabal sont en attentes mais débuteront dès que possible. Le montant estimé est de 40 019 € HT.

Le département a notifié une aide de 64 000 € pour un montant des dégâts estimé à 323 206 € HT.

2- Vente de l'école publique de Borée :

Le compromis a été signé. La vente devrait intervenir en septembre.

3- L'école publique d'Echamps :

Le DPE, obligatoire pour une vente et aussi pour une location, n'a pu être effectué suite à l'absence des locataires. Un prochain rendez vous sera pris en présence d'un huissier afin de procéder à ce diagnostic. Un congé aux fins de vente sera notifié aux locataires. Il permet aux locataires de préempter l'achat ou de quitter le logement avec des délais conséquents. Un signalement, fait par les locataires, « d'habitat indigne » est en cours auprès des services concernés. La commune a proposé une solution de relogement, sans retour pour le moment.

4- Arrêté de mise en péril

Le maire a pris un arrêté de mise en péril pour une dépendance, dans le village, qui menace de s'effondrer. Les propriétaires font le nécessaire pour résoudre le problème. Les travaux sont prévus à l'automne.

5- Location appartement communal

Il est décidé de garder le logement afin d'avoir une solution à proposer aux locataires de l'école d'Echamps.

Fin de la séance : 20h.